

COMITÉ DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST
Huitième session du Sous-comité scientifique

Abidjan (Côte d'Ivoire): 22 octobre 2018

INFORMATION NOTE

INTRODUCTION

La huitième session est organisée conformément aux dispositions de l'article VI-2 de la Constitution de la FAO. Elle est ouverte à tous les membres du comité et aux observateurs. La réunion se déroulera en anglais et en français.

Il s'agit d'une réunion scientifique dont le but est d'examiner les informations disponibles et de proposer des recommandations au COPACE sur les conseils de gestion en faveur d'une utilisation durable des ressources halieutiques. La session commence par la réunion du programme de Nansen du 23 au 24 octobre 2018, suivie de la réunion du COPACE. Les heures normales de travail de la session seront de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Formalités d'entrée en République de Côte d'Ivoire

Toute personne se rendant en République de Côte d'Ivoire doit être en possession d'un passeport valide. Un visa est obligatoire, quelle que soit la nationalité, sauf pour les ressortissants des pays de la CEDEAO. Le visa doit être obtenu à l'avance auprès des missions diplomatiques ou consulaires de la République de Côte d'Ivoire à l'étranger. Les détenteurs d'un laissez-passer des Nations Unies ne doivent pas obtenir un visa. Les demandes de visa doivent être présentées bien avant le départ, la délivrance d'un visa ivoirien pouvant nécessiter jusqu'à trois (3) semaines. Les résidents de pays où il n'y a pas de mission diplomatique ou consulaire doivent contacter l'Ambassade de Côte d'Ivoire dans le pays le plus proche. Les participants ayant besoin d'une assistance pour la délivrance d'un visa sont priés de communiquer leurs noms à Bivoko.Kouame@fao.org.

Les voyageurs en provenance de zones où sévit la fièvre jaune doivent être munis d'un certificat international de vaccination en cours de validité. Les voyageurs doivent obligatoirement présenter la carte de vaccination contre la fièvre jaune à l'arrivée en Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire connaît une transmission élevée du paludisme, qui sévit dans la région à l'état endémique. Il est conseillé aux voyageurs de consulter un médecin ou de s'informer auprès d'un centre spécialisé dans les maladies tropicales avant leur départ. Un traitement prophylactique est recommandé pour toutes les personnes vivant dans des régions non endémiques. Dans tous les cas, les voyageurs sont vivement encouragés, durant leur séjour, à recourir à des moyens de protection individuels (répulsifs, insecticides, moustiquaires traitées, etc.). Les mesures préventives sont maintenues à l'arrivée à l'aéroport Houphouët-Boigny, où les voyageurs sont invités i) à remplir un formulaire de santé; ii) à se soumettre à une prise de température à l'aide d'un dispositif infrarouge; iii) à utiliser un dispositif de lavage des mains. L'aéroport dispose d'une antenne médicale.

Informations géographiques

Abidjan est située à 5° 18' 34" de latitude Nord et à 4 °00' 45" de longitude Ouest, sur la côte du golfe de Guinée, à une altitude de 10 mètres environ au-dessus du niveau de la mer.

Climat et Décalage horaire

Située en zone tropicale, Abidjan connaît, sur l'année, une température moyenne de 27 °C, pour une pluviométrie moyenne de 1 784 mm. En moyenne toujours, les températures maximale et minimale atteignent respectivement 31,2 °C et 24,8 °C. Le pays est à GMT+0 (heure de référence universelle).

Réseau électrique

Le courant électrique en Côte d'Ivoire est de 220/240V, 50/60 Hz. Les prises électriques sont standard (norme européenne à deux fiches).

Douanes

L'importation de produits hors taxes est autorisée en quantités limitées. Les visiteurs transportant des produits en quantités supérieures aux plafonds hors taxe autorisés ou des produits dont l'importation est interdite ou limitée doivent en aviser l'agent des douanes sur-le-champ. Tous les articles tombant dans cette catégorie doivent être déclarés. Parmi les biens et produits interdits et réglementés figurent notamment: les armes à feu et les munitions, les publications pornographiques, les plantes provenant de zones infectées, les machines à jeux, l'alcool pur (dénaturé), les animaux ou parties/produits d'animaux transportés en l'absence de certificats, les médicaments ou produits alimentaires dangereux, les timbres postaux et fiscaux et les objets de valeur.

Change et services bancaires, moyens de communication et agences de voyage et de tourisme

Les devises dont l'introduction est permise en République de Côte d'Ivoire, de même que les montants autorisés, sont soumis à une réglementation dont le texte pourra être mis à la disposition des délégués sur demande, par l'intermédiaire de l'agent de liaison du Gouvernement. Une déclaration à la douane à l'arrivée est obligatoire. Les banques et bureaux de change peuvent fournir les renseignements nécessaires sur les taux de change. Une liste des points de change sera remise aux participants au cours de la Conférence. L'unité monétaire de la Côte d'Ivoire est le franc CFA (FCFA). Au mois de décembre 2015, le taux de change était d'environ 571 FCFA pour 1 USD. Les cartes de crédit et chèques de voyage sont peu utilisés en Côte d'Ivoire.

Hébergement et lieu de la réunion

Le Palm Club Hotel est situé à Cocody, 04 BP 2430 Abidjan, en Côte d'Ivoire. L'aéroport international Félix Houphouet Boigny est à 20 minutes de route de l'hôtel. L'emplacement de l'hôtel est à 4 km du centre-ville d'Abidjan. (Tel +225 22 40 53 00; Email: Site Web: www.hotelpalmclub.com).

Langues

L'interprétation simultanée sera assurée en anglais et français. La documentation sera publiée en anglais et français.